

RAPPORT DE FIN D'INTERVENTION

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA CORNUBIA
Déconstruction de bâtiments et évacuation des déchets



AFFAIRE 11-54
JANVIER à AVRIL 2012

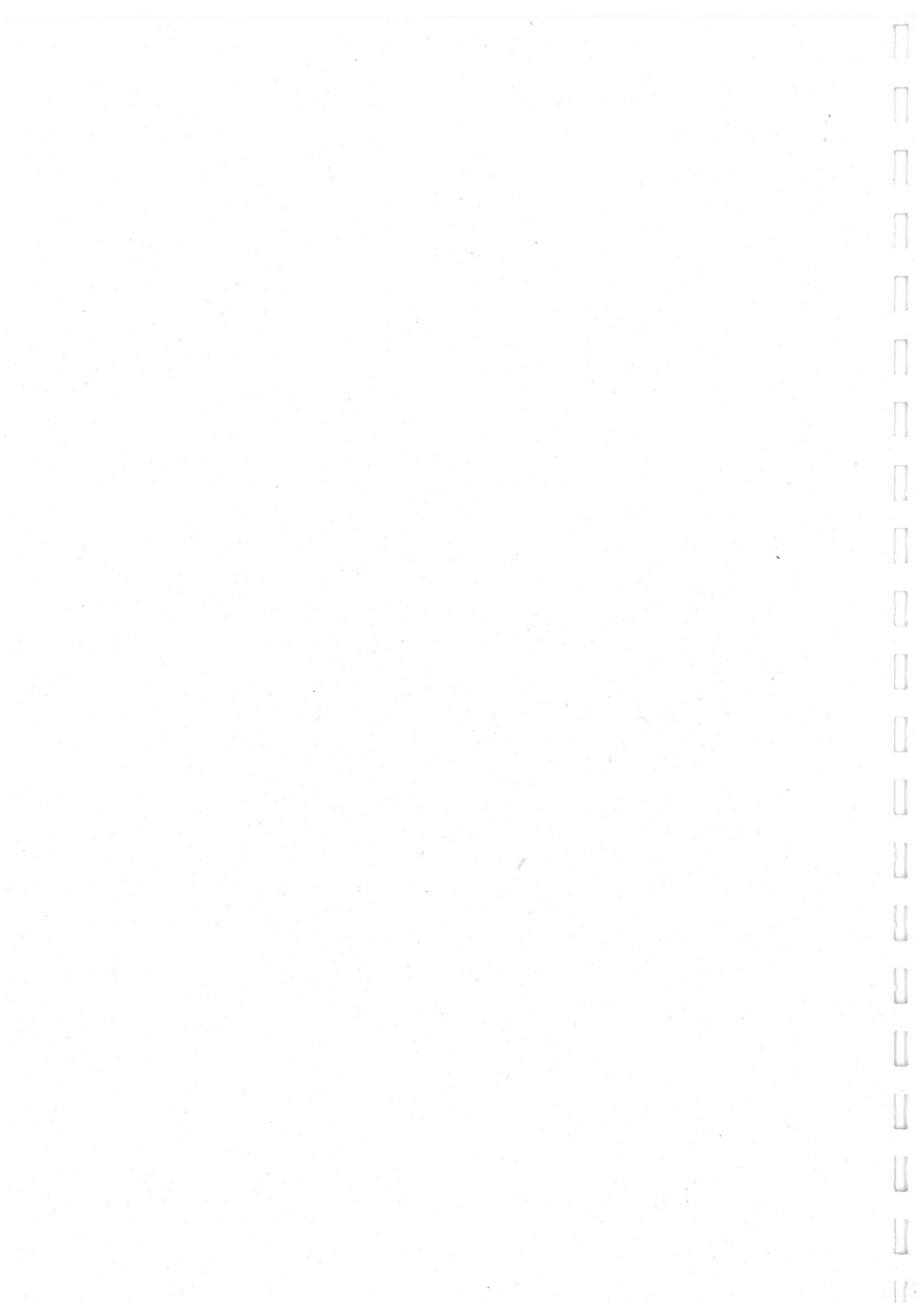


RAPPORT DE FIN D'INTERVENTION

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA CORNUBIA
Déconstruction de bâtiments et évacuation des déchets



AFFAIRE 11-54
JANVIER à AVRIL 2012



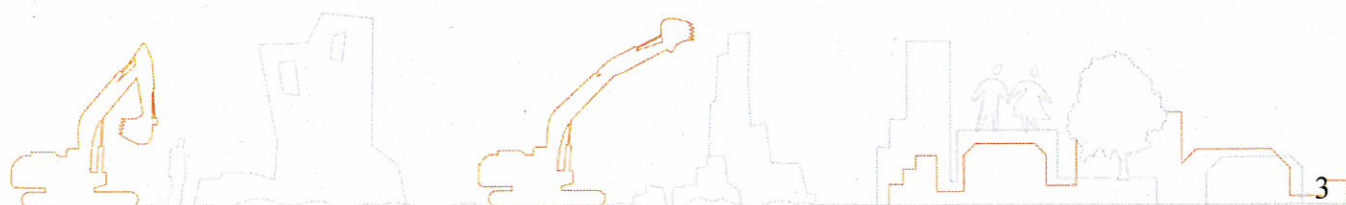
SOMMAIRE

Table des matières

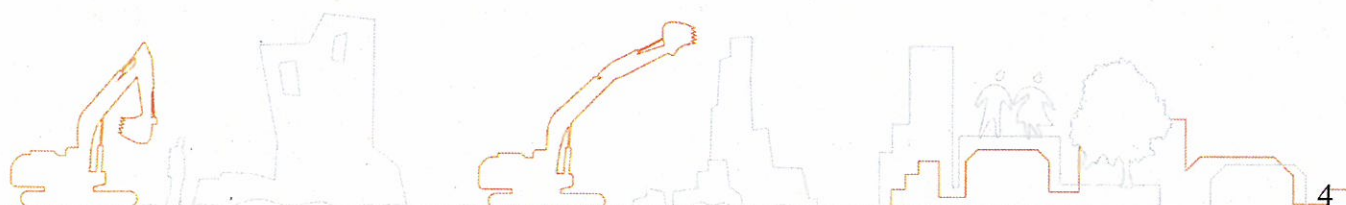
SOMMAIRE.....	2
INFORMATIONS GENERALES.....	6
1. IMPLANTATION DU CHANTIER.....	6
2. CADRE DES TRAVAUX.....	7
3. INSTALLATION DE CHANTIER.....	7
1. Accès au site et circulation.....	7
2. Base vie.....	8
3. Stockage des déchets.....	8
4. GARDIENNAGE DU SITE.....	8
5. ANALYSES ENVIRONNEMENTALES.....	9
6. MISE EN SECURITE DES ACCES.....	9
1. Fosses et rétentions.....	9
2. Bâtiments administratifs.....	9
3. Pose d'un complément de clôture.....	9
7. STOCKAGE DES DECHETS.....	10
1. Déchets d'amiante.....	10
2. Déchets dangereux.....	10
3. Déchets non dangereux.....	10
8. SUIVI DES DECHETS.....	10
1. Bois de charpente et structure.....	10
2. Déchets industriels banals.....	11
3. Papiers et cartons recyclables.....	11
4. Ferrailles.....	11
5. Bétons inertes.....	12
6. Bétons non dangereux.....	12
7. Briques réfractaires et parpaings.....	12
8. Amiante liée.....	13
9. Amiante libre.....	13
10. Déchets dangereux.....	13
11. CDQE final.....	14
BATIMENT 1.....	15
1. Gestion des déchets.....	15
1. Diagnostic GEI (marché).....	15
2. Intervention du SODI (marché).....	16
2. Désamiantage (non prévu au marché).....	16
3. Balayage final.....	16
BATIMENT 2.....	17
1. Démolition partielle anticipée non prévue au marché.....	17
2. Désamiantage (marché).....	17



3. Démolition (marché).....	17
4. Gestion des déchets (marché).....	18
1. Diagnostic GEI (marché)	18
2. Intervention de SODI (marché).....	18
5. Comblement des regards cour 3.....	19
6. Balayage final (marché).....	19
BATIMENTS 4,5 et 6	20
BATIMENT 7	21
1. Gestion des déchets (marché).....	21
1. Diagnostic GEI (marché)	21
2. Evacuation des déchets par BDS (marché)	21
2. Mise en sécurité par BDS (marché).....	22
BATIMENT 8.....	23
1. Gestion des déchets (marché).....	23
1. Diagnostic GEI (marché)	23
2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI (marché).....	23
3. Prise en charge des DIB par BDS (marché).....	25
2. Balayage final (marché).....	25
BATIMENT 9.....	26
1. Gestion des déchets (marché).....	26
1. Diagnostic GEI (marché)	26
2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI (marché).....	26
BATIMENT 10A	28
1. Gestion des déchets (marché).....	28
1. Diagnostic GEI (marché)	28
2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI et BDS	28
3. Remise en état du bâtiment par BDS.....	28
2. Balayage final (marché).....	28
BATIMENT 10B	29
1. Gestion des déchets (marché).....	29
1. Diagnostic GEI (marché)	29
2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI	30
3. Prise en charge des déchets par BDS	30
2. Démolition à la pelle mécanique (marché)	30
1. Démolition des structures par BDS	30
2. Démolition des fours par BDS	30
3. Prise en charge de la cuve aérienne et des rétentions par BDS	30
3. Balayage final (marché).....	30
BATIMENT 10C	31
1. Gestion des déchets (marché).....	31
1. Diagnostic GEI (marché)	31
2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI	31
3. Prise en charge des rétentions par SODI	31
4. Prise en charge des DIB par BDS	31
2. Démolition à la pelle mécanique (marché)	32
1. Démolition des structures par BDS	32



2. Démolition des fours par BDS.....	32
3. Prise en charge des réentions par BDS et SODI.....	32
BATIMENT 10D	33
1. Gestion des déchets (marché)	33
1. Diagnostic GEI (marché).....	33
2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI (marché).....	33
3. Prise en charge des DIB par BDS (marché).....	33
2. Démolition à la pelle mécanique (marché).....	33
1. Démolition des structures par BDS.....	33
2. Démolition des fours par BDS.....	33
BATIMENT 10E.....	34
1. Gestion des déchets (marché)	34
1. Diagnostic GEI (marché).....	34
2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI (marché).....	34
3. Prise en charge des DIB par BDS (marché).....	34
4. Prise en charge des cuves aériennes (marché).....	34
2. Démolition (hors marché).....	35
BATIMENT 11.....	36
1. Gestion des déchets (marché)	36
1. Diagnostic GEI (marché).....	36
2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI (marché).....	37
2. Balayage final (marché)	37
BATIMENT 12.....	38
1. Gestion des déchets (marché)	38
1. Diagnostic GINGER ENVIRONNEMENT (marché).....	38
2. Démolition à la pelle mécanique (marché).....	39
3. Balayage final (marché)	39
BATIMENT 12'.....	40
1. Gestion des déchets (marché)	40
1. Diagnostic GEI (marché).....	40
2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI (marché).....	41
3. Aspiration des structures par SODI (marché).....	41
BATIMENT 13.....	41
1. Gestion des déchets (marché)	42
1. Diagnostic GEI (marché).....	42
2. Tri à la pelle mécanique (marché)	42
3. Retrait des déchets amiante (marché)	43
4. Intervention SODI (marché).....	43
2. Mise en sécurité de l'ouverture vers B15	43
BATIMENT 14.....	44
1. Gestion des déchets.....	44
1. Diagnostic GEI (marché).....	44
2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI.....	45
3. Intervention de BDS (marché).....	45
2. Balayage final (marché)	45
3. Balayage final (marché)	45



COUR 15.....	46
1. Gestion des déchets.....	46
1. Diagnostic GINGER ENVIRONNEMENT	46
2. Gestion des déchets par SODI et BDS.....	46
BILAN	47
1. Plans des zones de tri et collecte des déchets.....	47
2. Plan des zones démolie	47
3. Plan général en fin de chantier	48

Annexes

ANNEXE 1 : Journal de chantier.....	478
ANNEXE 2 : Constat d'huissier fin des travaux	479
ANNEXE 3 : Certificats d'acceptation préalable	50
ANNEXE 4 : Analyses amiante complémentaires	51
ANNEXE 5 : Analyses environnementales Cu, PM10 et amiante	52
ANNEXE 6 : Analyses matériaux complémentaires	53



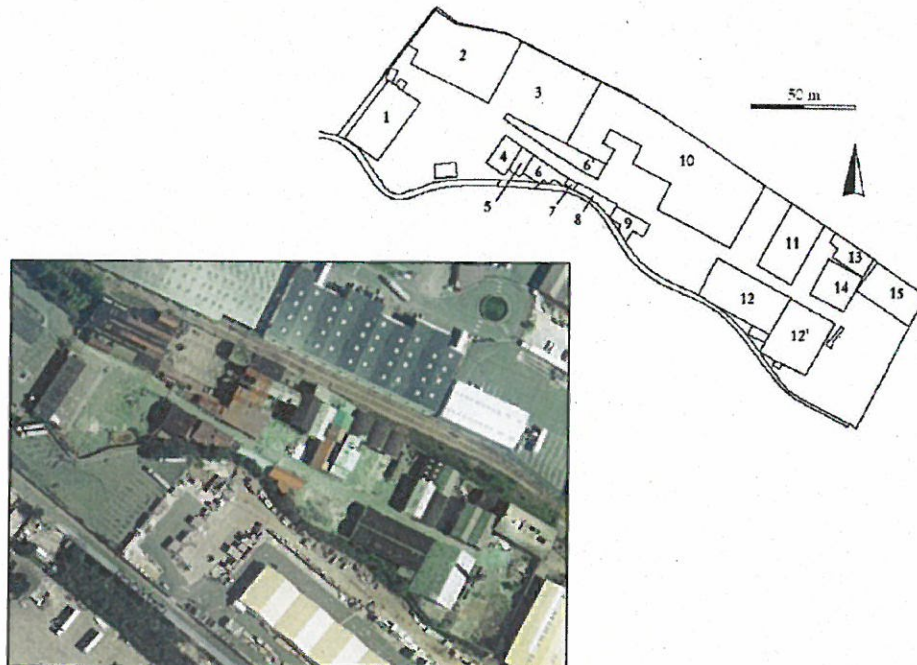
INFORMATIONS GENERALES

1. IMPLANTATION DU CHANTIER

Le site de la Cornubia est implanté rive droite de la Garonne au 85 Quai de Brazza et il occupe une superficie de 2,4 hectares composés de 17 bâtiments qui sont repartis sur l'ensemble du site.



La plupart des bâtiments étaient dégradés et certains étaient en partie ou en totalité effondrés. Des dépôts de déchets étaient disséminés sur le site et plus particulièrement dans les bâtiments 2, 12' et 14 (déchets dangereux).



2. CADRE DES TRAVAUX

Dans le cadre de l'application de la circulaire du 8 février 2007, et par arrêté préfectoral en date du 18 septembre 2009, le Préfet de la Gironde a confié à l'ADEME la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en sécurité du site de La Cornubia.

Ce site a été concerné par une activité industrielle qui a démarré en 1906 par la construction d'un atelier de production d'acide sulfurique et d'un atelier de production de sulfate de cuivre en cristaux. En 1911, l'usine s'est dotée d'une fonderie et d'un atelier de sulfate de cuivre « neige ».

A sa cessation d'activité en juillet 2004, le site produisait également des fongicides cupriques : bouillie bordelaise et hydroxyde de cuivre pour une utilisation en viticulture et production maraichère.

Afin de finaliser la mise en sécurité du site, les travaux suivants sont à réaliser :

- Mise en sécurité par comblement des regards et des fosses à ciel ouvert ;
- Déconstruction totale des bâtiments 2, 12 et 13, et évacuation des déchets issus de la démolition ;
- Déconstruction du bâtiment 10, partielle ou totale, selon les conclusions du diagnostic solidité, et évacuation des déchets de démolition,
- Fermeture des accès (bâtiment 4, 5, 6, 6' et 15, à l'intérieur desquels aucune prestation n'est envisagée) ;
- Démolition des fours et des équipements briquetés des bâtiments 2 et 10 après la démolition des superstructures et le nettoyage des dalles béton surmontant les équipements briquetés ;
- Nettoyage par aspiration des structures et des sols du bâtiment 12' (poussière de sulfate de cuivre) ;
- Dégazage, nettoyage, inertage et évacuation des cuves aériennes vidées de leur contenant (acide sulfurique, soude / lessive de soude) ;
- Vidange et nettoyage des bassins de rétention contenant des liquides et mise en sécurité par comblement avec des matériaux inertes ;
- Nettoyage des sols des bâtiments et surfaces extérieures bétonnées ;
- Evacuation de l'ensemble des déchets stockés sur site ou issus des travaux de confortement ou de démolition des bâtiments.

Aucune intervention n'est prévue dans les bâtiments 4, 5, 6 et 6'. La gestion et l'élimination des déchets ne concerne également pas les bâtiments 4, 5, 6, 6', étage du 7 et 15 à l'exception des déchets présents à l'extérieur du bâtiment 15.

Il est prévu que ces travaux soient précédés par un ensemble de prestations concernant : les installations de chantier (base vie, aire de stockage, etc.), le balisage des accès, et la réalisation de travaux préliminaires permettant le démarrage des travaux : la sécurisation et la fermeture du chantier, l'élaboration et la remise de dossiers techniques, administratifs et réglementaires, etc.

3. INSTALLATION DE CHANTIER

1. Accès au site et circulation

Pendant les travaux de mise en sécurité, le site est ouvert du lundi au jeudi de 7h30 à 17h30 et le vendredi de 7h30 à 16h30, de plus, un portail permet la fermeture du site lorsque les entreprises de travaux sont absentes.

Des panneaux de chantier indiquent la nature de l'opération ainsi que la durée du chantier, la référence du permis de démolir, l'identification du maître d'ouvrage, et le répertoire des intervenants (avec leurs logos).



Des pictogrammes préviennent des risques liés à l'amiante et à la perte de stabilité des ouvrages, en précisant que le port des EPI est obligatoire pour toutes les personnes qui accèdent au chantier.

Un plan de circulation est disponible dans le bungalow de la salle de réunion, et des marquages au sol indique où les chauffeurs doivent s'assurer que l'accès est libre pour pouvoir se rendre sur les zones désirées.

Les véhicules légers sont interdits sur le site, sauf au niveau du parking réservé à cet effet. Chaque personne qui entre sur le site s'identifie auprès d'une personne encadrant le chantier.

2. Base vie

Une aire de stationnement est mise à disposition des intervenants et des visiteurs, à proximité de la base vie dans la cours 1.

Des sanitaires et des douches sont installés et utilisables par les différents intervenants participant au chantier et aux réunions.

Trois points d'eau non potables sont utilisables : à l'entrée du chantier, au niveau des sanitaires et à l'extérieur du bâtiment 8.

Un groupe électrogène permet d'alimenter en électricité les différents bungalows, la caravane et les sanitaires.

Un bungalow est destiné à l'usage de vestiaire, avec des casiers individuels.

Pour les réunions, un deuxième bungalow est mis à disposition, dans lequel la maîtrise d'œuvre et l'entreprise de travaux peuvent travailler. Dans ce dernier, les pièces du marché, la liste du personnel, le journal de chantier, les comptes rendus, les tableaux de suivi des déchets, etc. sont à disposition des personnes voulant les consulter.

Enfin, une caravane mobile est à disposition des équipes de gardiennage.

Un anémomètre mesure toute la journée la vitesse du vent afin de surveiller qu'elle n'atteigne pas les 50km/h, ce qui engendrerait un arrêt de l'activité sur le site, ce qui n'a pas été le cas.

3. Stockage des déchets

Les déchets dangereux sont reconditionnés puis stockés dans le bâtiment 1 aménagé à cet effet (nettoyage, mise en place d'une géomembrane au sol), à l'abri des intempéries, pour être ensuite évacués par camions.

Les déchets amiantés sont stockés dans des big-bags et des body-bennes sur une zone interdite d'accès, matérialisée par de la rubalise spécifique à ce type de déchets.

Les déchets non dangereux sont stockés en bennes (bois et DIB) dans les différentes cours en fonction des zones d'intervention.

4. GARDIENNAGE DU SITE

Du 25 janvier au 13 avril 2012, la société GLS sécurité a assuré la surveillance du site à partir de 17h30 (16h30 le vendredi) jusqu'à 7h30 le lendemain matin, ainsi que tous les week-ends.

Leurs relevés d'heure, ainsi que le suivi du gardiennage (heure des rondes, parcours autorisé, prise de service de chaque gardiens, etc.) sont répertoriés dans la main courante, laissée à disposition sur le site.

Pendant cette surveillance, les gardiens ont mentionné des tentatives d'intrusion à deux reprises par des tiers venus en voiture ou à bicyclette avec des bombes de peinture.



5. ANALYSES ENVIRONNEMENTALES

L'entreprise BDS a mandaté la société ITGA pour réaliser deux prélèvements par semaine de données environnementales à l'aide de cinq sondes placées sur le site conformément aux prescriptions du maître d'ouvrage (voir plan en dans le classeur annexe 2 du DOE, avant les analyses).

Les premiers prélèvements ont été réalisés le 2 février sur 2 points et sur les paramètres Cuivre et PM10. Les 5 points de sondages ont été mis en place à partir du 6 février pour des mesures des paramètres Cuivre et PM10. Les fibres d'amiante ont été comptabilisées à partir du 29 février.

Les prélèvements ont été réalisés durant les heures d'activité sur le chantier (le mardi et le jeudi) et les résultats ont été transmis sous les 6 jours ouvrés suivant l'enlèvement des sondes.

Les filtres implantés permettaient d'analyser les poussières de cuivre, les fibres d'amiante et les poussières (PM10). Les analyses réalisées et leurs résultats sont fournis en annexe 2.

A la demande du maître d'ouvrage, des analyses Méta et MOCP ont été réalisées lors de deux activités représentatives sur site : dépose de plaques de fibrociment en toiture du bâtiment 2 et ramassage au sol de morceaux de fibro ciment dans la cour du bâtiment 10.

De plus, des analyses ont été réalisées lors du balayage de la cour du bâtiment 1 à la demande de la CARSAT, et de l'inspection du travail. Ces analyses sont disponibles en annexe 4.

6. MISE EN SECURITE DES ACCES

A l'entrée de chaque bâtiment, leur numéro est inscrit avec de la bombe fluo afin d'éviter que le personnel intervenant n'y pénètre si les besoins du chantier ne le nécessite pas et pour qu'il puisse se repérer à tout moment.

1. Fosses et rétentions

L'ensemble des fosses (hors rétentions) potentiellement dangereuses pour le personnel et les engins de chantier a été comblé par des gravats afin d'éviter tout accident avec le personnel ou les engins du chantier.

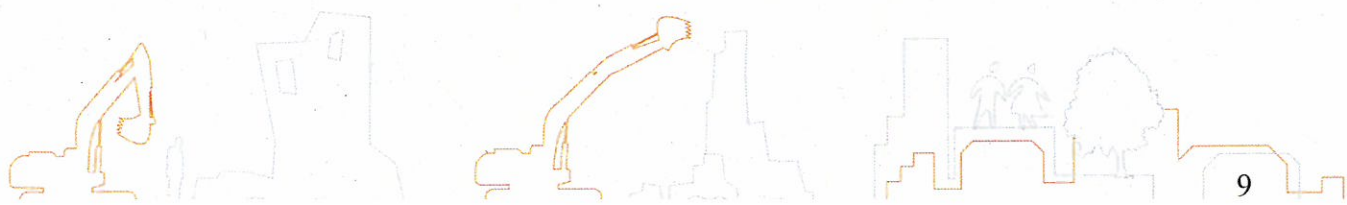
Le contenu des rétentions a été pompé et évacué en filière adaptée si les analyses ont mis en évidence que les effluents étaient pollués. Dans le cas contraire, les rétentions ont été vidées vers le milieu naturel. Une ouverture a été faite pour éviter qu'elles ne se remplissent à nouveau.

2. Bâtiments administratifs

Les accès aux bâtiments administratifs ont été condamnés avec de la volige pour éviter à toutes personnes d'entrer, mais aucune intervention n'a été réalisée à l'intérieur de ces bâtiments conformément au marché.

3. Pose d'un complément de clôture

Au niveau de l'ancien bâtiment 2, le long du fossé faisant la mitoyenneté avec les bâtiments voisins, la clôture initiale du site était effondrée. Conformément au marché, des barrières de type Herras ont été mises en place pour fermer le site à cet endroit.



7. STOCKAGE DES DECHETS

1. Déchets d'amiante

L'aire de stockage temporaire des déchets amiantés générés dans le cadre des travaux a été aménagée dans la cour du bâtiment 10D. Des barrières HERAS et des rubalises « danger amiante » ont été mises en place autour des big-bags et de la body-benne de stockage.

2. Déchets dangereux

L'aire de stockage temporaire des déchets dangereux générés dans le cadre des travaux a été réalisée à l'intérieur du bâtiment 1 à l'abri des intempéries et sur une zone imperméabilisée par la mise en œuvre d'une géomembrane supprimant ainsi le transfert éventuel des polluants vers le milieu sol.

3. Déchets non dangereux

Le stockage des déchets non-dangereux a été aménagé dans un premier au niveau de la cour du bâtiment 12 et aménagé de façon à :

- distinguer visuellement les différents matériaux stockés ;
- éviter tout mélange et tout contact entre les différents types de déchets.

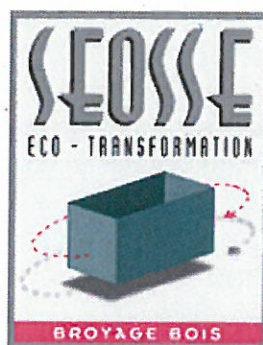
8. SUIVI DES DECHETS

Toutes les évacuations hors du site de déchets, solide et liquide, dangereux et non dangereux, ont fait l'objet d'une émission de BSD permettant la traçabilité de chaque type de déchets vers les différentes filières.

L'ensemble des copies des BSD est fourni en annexe dans le classeur de suivi des déchets.

1. Bois de charpente et structure

L'ensemble des bois qui ne sont pas traités à cœur, et qui respectent les critères d'acceptation en tant que déchets non dangereux, ont subi une revalorisation énergétique. Sur ce chantier, **194,40 tonnes** ont été broyées et triées suivant leur qualité afin d'être utilisées sous forme de copeaux qui seront vendus pour alimenter des chaufferies.



SEOSSE ECO-TRANSFORMATION
ZI des Guerlandes
33 530 BASSENS
Tél : 05.56.38.25.26
Fax : 05.56.38.47.87

2. Déchets industriels banals

Les bardages plastiques, sacs plastiques, couverture bitumineuse et autres DIB ont été évacués dans une installation de stockage des déchets inertes : ISDI, ce qui a représenté un total de **101,98 tonnes**.



VEOLIA PROPRETÉ
19, avenue du Périgord
BP 69
33 370 POMPIGNAC
Tél : 05.56.38.25.26
Fax : 05.56.38.47.87

3. Papiers et cartons recyclables

Les sacs papier avec un intérieur plastique et les cartons des bâtiments 12 et 14, c'est-à-dire **17,60 tonnes** de déchets recyclables qui n'étaient pas souillés ont été pris en charge par un centre de tri pour une revalorisation de matière.



VEOLIA PROPRETÉ
ZI Tartifumes
Rue Louis Berlot BP61
33322 BEGLES
Tél : 05.56.38.25.26
Fax : 05.56.38.47.87

4. Ferrailles

Les structures métalliques, charpente, cuve et autre déchet de type ferraille ont été évacués dans une filière de rachat pour une revalorisation matière de **36,66 tonnes** en fin de chantier.

GDE

GDE
39, route de la landotte
33 450 IZON
Tél : 05.56.23.78.50
Fax : 05.56.23.78.59

5. Bétons inertes

Les dalles bétons qui surmontaient les fours en briques des bâtiments 2, 10B et 10D ont été, pour une partie (non polluée), évacuées dans une filière de rachat pour une revalorisation matière de **74,14 tonnes** de béton à concasser.



MVAquitaine
Boulevard des industries
33 440 AMBARES ET LAGRAVE
Tél : 05.57.55.32.90
Fax : 05.57.55.32.99

6. Bétons non dangereux

Les autres bétons issus des dalles polluées des fours représentaient **122,38 tonnes** et suite aux analyses complémentaires réalisées par la maîtrise d'œuvre, ils se sont révélés non dangereux, et ont donc été évacués en ISDND.



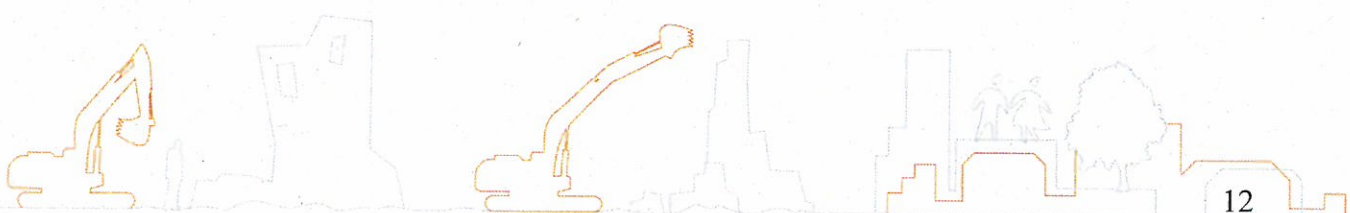
SOVAL
« Les Fontenelles »
33 620 LAPOUYADE
Tél : 05.57.56.09.10
Fax : 05.57.56.09.17

7. Briques réfractaires et parpaings

Les équipements briquetés des fours et les parpaings pollués en chrome (selon les analyses réalisées par GEI) ont représenté **476,52 tonnes**. Les terres souillées, ciments réfractaires, et sable de la cour 15 ont représenté **28,48 tonnes**. L'ensemble de ces matériaux a été évacué vers un ISDD en Vendée.



SOLITOP
« Le Bois des Blettes »
85 410 SAINT CYR DES GATS
Tél : 02.51.00.18.54
Fax : 02.51.00.15.38



8. Amiante liée

Les déchets de type plaques de fibrociment collectés sur le site ont été évacués vers un ISDI en vu d'un stockage en casier dédié à l'amiante pour **33,48 tonnes**.



Les Pierres de Frontenac
10, le Bernat
33 420 JUGAZAN
Tél : 05.57.55.58.32
Fax : 05.57.55.58.49

9. Amiante libre

Les EPI utilisés pour les travaux de désamiantage et les graviers balayés de la cours 1 sont considérés comme de l'amiante libre et ont donc été dirigés vers un ISDD, ce qui représentait **5,10 tonnes**.



SOLITOP
« Le Bois des Blettes »
85 410 SAINT CYR DES GATS
Tél : 02.51.00.18.54
Fax : 02.51.00.15.38

10. Déchets dangereux

L'ensemble des produits chimiques comme le sulfate de cuivre, les fongicides, ou les déchets souillés ont été pris en charge par un centre de traitement des déchets dangereux à proximité de la zone des travaux. Le contenu des rétentions polluées et des cuves ont également étaient traités dans ce centre, ainsi que le balayage final du site. L'ensemble de ces déchets représente un total de **167,44 tonnes** qui ont été soit revalorisé, incinérés, ou subit un traitement physico-chimique.



SIAP
Boulevard de l'industrie
BASSENS
33565 CARBON BLANC CEDEX
Tél : 05.57.77.65.50
Fax : 05.57.77.65.55

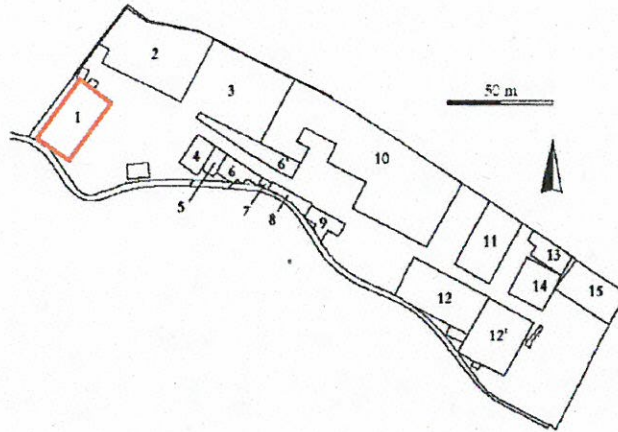
11. CDQE final

Le détail des transports par date, numéro et tonnage est disponible dans le classeur annexe de suivi des déchets, accompagné des bordereaux et des bons de pesée émis par la filière.

Ce tableau reprend l'intégralité des **1258,21 tonnes** de déchets évacués du site de La Cornubia (soit **7,4% de plus** que prévu au marché), au cours du chantier et selon les différentes destinations :

N°BPU	CENTRE DE TRAITEMENT	ESTIMATION	FEV	MARS	AVRIL	TOTAL	% marché
2.1	Recyclage des éléments métalliques	13	5,22	31,44	0	36,66	282,00%
2.2	Recyclage des néons	0,1	0	0	0	0	0,00%
2.3	Recyclage huiles	1,3	0	0	0	0	0,00%
2.4	Recyclage acides et bases et produits purs fortement cuivrés	28,2	1,318	9,266	37,999	48,583	172,28%
2.5	Recyclage des papiers/cartons	38,0	0	17,6	0	17,6	46,32%
2.6	Valorisation chimique des effluents aqueux cuivrés et charbon actif	145,0	0	13,38	0,72	14,1	9,72%
2.7	Valorisation du charbon actif usagé	0,2	0	0	0	0	0,00%
2.8	Valorisation chimique des produits fortement cuivrés	11,4	0	0	0	0	0,00%
2.9	Valorisation énergétique des déchets non dangereux	133,2	124	70,4	0	194,4	145,95%
2.10	Valorisation énergétique des déchets banals souillés	42,0	13,22	7,98	2	23,2	55,24%
2.11	Filière de rénovation/valorisation énergétique de transicuves usagés	4,2	0	0	0	0	0,00%
2.12	Retraitement chimique de produits chimiques et agrochimiques	6,4	0,155	3,522	3,357	7,034	109,91%
2.13	Retraitement chimique de produits phytosanitaires	4,0	0	0	0	0	0,00%
2.14	Réutilisation de produits purs	0	0	0	0	0	0,00%
2.15	Incinération des déchets dangereux	134,4	7,935	15,128	51,455	74,518	55,44%
2.16	CSDU 3	13,1	0	33,48	0	33,48	255,57%
2.17	CSDU 3 ICPE	0	0	0	0	0	0,00%
2.18	CSDU 2	250,9	24,66	170,8	23,48	224,36	89,42%
2.19	CSDU 1 sans stabilisation	192,6	0	429,6	80,5	510,1	264,85%
2.20	CSDU 1 avec stabilisation	153,1	0	0	0	0	0,00%
Sup.	Revalorisation matière des bétons inertes	0	0	74,14	0	74,14	-

BATIMENT 1



1. Gestion des déchets

1. *Diagnostic GEI (marché)*



- 1-1. Présence de trois sacs de poudre blanche (75kg) assimilés comme déchet dangereux à ne pas mouiller ni humidifier et à manipuler avec précaution pour des risques d'explosion à cause de chocs.
- 1-2. Présence de cendres en vrac dans des futs (96kg) chargées en métaux lourds et considérés comme des déchets dangereux.
- 1-3. Déchets banals non dangereux tel que des palettes, du bois en vrac, etc. (200kg). Et également, des DTQD tels que des bombes aérosols.
- 1-4. Déchets banals de type palettes bois ainsi qu'un bidon d'huile partiellement déversé. Présence également de déchet d'amiante ciment au sol de manière ponctuelle. Le tout estimé à 3,5 tonnes de déchets.
- 1-5. Tas de déchets en mélange (palettes bois, laine de verre, filtres souillés, big-bag, verre, aérosols) et encombrant ménager (vieux réfrigérateur) ainsi que dépôt de terre chargée en cuivre (le tout à environ une tonne).
- 1-6. Résidus aqueux et résidus souillés verdâtres en raison de la présence de cuivre, estimé à environ 1,5 tonnes de déchets.

2. Intervention du SODI (marché)

Les déchets dangereux de type bidons d'huile, fûts, poudre blanche ou encore cendres ont été reconditionnés en géo box par l'entreprise SODI et évacués vers la SIAP. La terre souillée verdâtre a été ramassée et mise en benne.

Les DIB ont été pris en charge par l'entreprise BDS qui les a évacués vers les centres correspondants.

Le contenu de la rétention n'étant pas considéré comme dangereux après la campagne d'analyse de GEI, il a été vidé vers le milieu naturel quand le bord a été ouvert à la pelle mécanique. Les déchets banals ont été retirés par l'entreprise BDS et la fosse a été comblée avec des gravats et recouverte de la plaque en ferraille initiale.

Les DIB ont été pris en charge par l'entreprise BDS qui les a évacués vers les centres d'élimination correspondants.

2. Désamiantage (non prévu au marché)

Suite à leur visite sur le site de La Cornubia, la CARSAT et la DIRECCTE ont demandé l'enlèvement d'une plaque de fibrociment en toiture et le balayage des gravillons de la cours du bâtiment 1 pour retirer l'amiante qu'ils avaient trouvé au sol et qui pourrait nuire à la santé des travailleurs et des visiteurs du site.

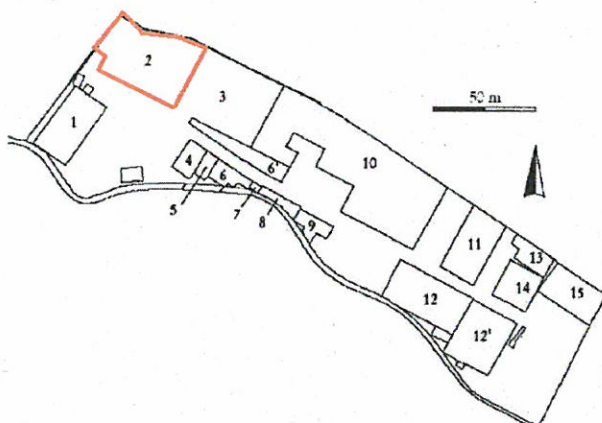
L'entreprise MANNAMIANTE est donc intervenue dans cette zone au préalable surfactée, et les gravillons ramassés ont été reconditionnés en bigbags afin d'être retraiter par l'ISDD de Vendée SOLITOP en tant qu'amiante libre.

3. Balayage final

Les balayeuses de VEOLIA PROPLETE sont venues nettoyer les dalles bétons pour retirer l'ensemble des poussières résiduelles.



BATIMENT 2



1. Démolition partielle anticipée non prévue au marché

Le bâtiment était instable et menaçait de s'effondrer à l'entrée du site ; l'entreprise BDS a donc, à la demande du maître d'ouvrage, réaliser une démolition anticipée des structures menaçant ruine à la pelle mécanique et l'entreprise MANNAMIANTE a ramassée le fibrociment au sol pour le reconditionner en big-bags.

2. Désamiantage (marché)

Le marché spécifiait la présence d'amiante fibrociment dans des big-bags à l'intérieur du bâtiment 2, ainsi qu'en toiture et en façade au niveau du bardage.

Les plaques ont été reconditionnées en big-bags et évacués vers l'ISDI de Jugazan : Les Pierres de Frontenac, conformément au plan de retrait.

3. Démolition (marché)

La démolition à la pelle mécanique a nécessité une grande vigilance puisque l'intervention de SODI pour le reconditionnement des déchets dangereux sous-jacents devait se dérouler après les travaux à la pelle mécanique pressurisée, afin d'éviter au personnel de SODI tout accident lié à l'instabilité du bâtiment.

L'entreprise BDS a donc dû déconstruire le bâtiment en impactant au minimum les déchets dangereux sous-jacents.



Dans un second temps, une fois la structure démolie et les déchets dangereux évacués, l'entreprise BDS a démolie les équipements briquetés en arrosant les zones traitées pour éviter l'envol des poussières (PM10 et cuivre). Ces déchets de démolition ont été pris en charge par l'ISDD SOLITOP et le bois des planchers trop impacté en cuivre a été évacué vers la SIAP.

4. Gestion des déchets (marché)

1. *Diagnostic GEI (marché)*

- 2.1 – Présence de fûts de 200L remplis de charbon actif usagé.
- 2.2 – Plusieurs transcuves avec un contenant liquide ou solide, étiqueté acide sulfurique et hydroxyde de cuivre ainsi que des aérosols.
- 2.3 – Deux big bags remplis d'amiante ciment en vrac.
- 2.4 – Nombreux sacs et big bags éventrés contenant des produits purs sous forme de poudre bleue, et en vrac au sol.
- 2.5 – Idem avec des contenants divers.
- 2.6 – Stock de produits purs solide et liquide comme du manganèse, du sulfate de cuivre liquide ou des bidons de Cutonic Bore en cartons sur des palettes ou en vrac.
- 2.7 – Nombreuses palettes de bois en vrac estimées à 9,5 tonnes et présence de bidons d'huiles usagées.
- 2.8 – Murs de briques souillés au sulfate de cuivre.
- 2.9 – Effluent aqueux dans une fosse recouverte d'une plaque métallique.
- 2.10 – Charpente bois du bâtiment considéré comme non dangereuse.
- 2.11 – DIB non valorisables en vrac évalués à 8,55 tonnes.



2. *Intervention de SODI (marché)*

Les opérateurs de SODI ont reconditionné en tritox et géobox et évacué les nombreux produits dangereux présents dans le bâtiment 2 au fur et à mesure de la démolition.

Lorsque la structure a été démolie, SODI est intervenu dans la zone sécurisée avec un chariot élévateur notamment pour dégager les zones des produits dangereux transportable, les autres étant reconditionné sur place quand leur transport n'était pas possible.



5. Comblement des regards cour 3

Dans la cours 3, de nombreuses rigoles ont été comblées pour éviter le risque de chute. Les gravats non pollués du site ont été utilisés, ainsi que pour remplir la rétention au préalable pompée par l'entreprise SODI.

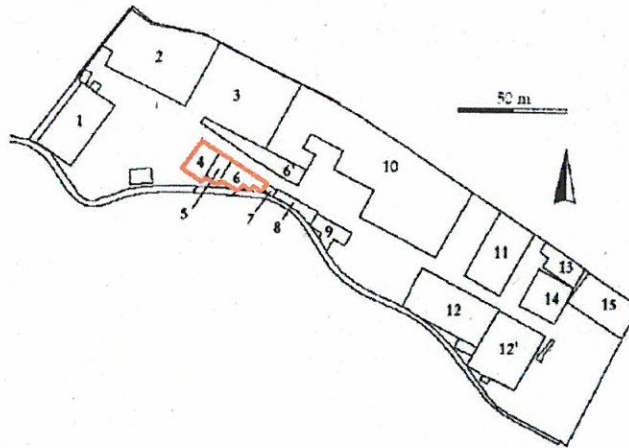


6. Balayage final (marché)

L'ensemble des surfaces bétonnées a été nettoyé par une balayeuse de VEOLIA PROPRETE afin de retirer les poussières restantes au sol.



BATIMENTS 4,5 et 6

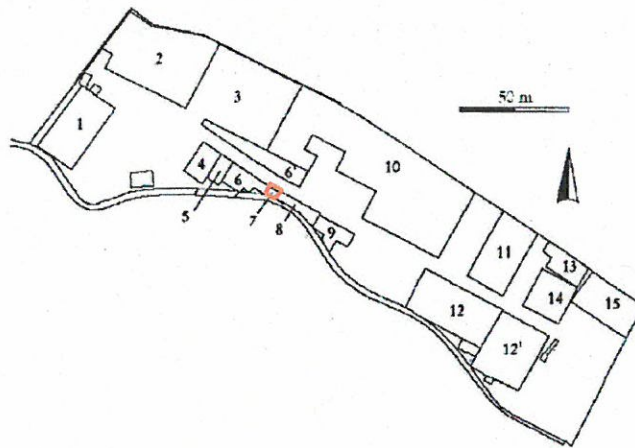


Ces bâtiments ont été diagnostiqués comme stables, donc conformément à l'arrêté préfectoral, aucune intervention n'a été réalisée à l'intérieur.

L'entreprise BDS a été chargée de réaliser la fermeture de ces bâtiments pour empêcher à toute personne de s'introduire dans ces anciens bâtiments administratifs. Cette fermeture a été réalisée avec de la volige bois fixée dans les murs extérieurs comme le montrent les photos ci-dessous.



BATIMENT 7



1. Gestion des déchets (marché)

1. *Diagnostic GEI (marché)*



Présence de divers déchets banals (non dangereux) au sol et en vrac, ainsi que des bombes aérosols disséminées. L'analyse des sols indique l'absence de PCB devant l'ancien local transformateur jusqu'à un mètre de profondeur.

2. *Evacuation des déchets par BDS (marché)*

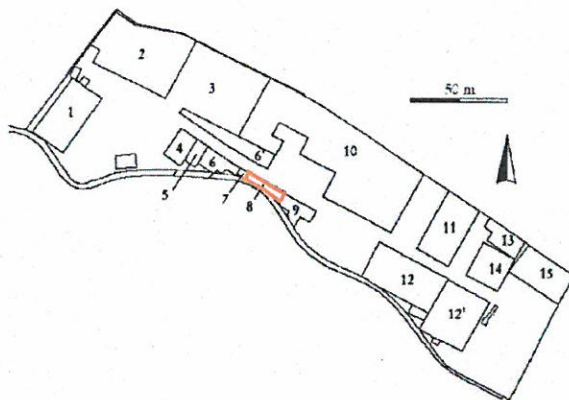
L'ensemble des déchets industriels banals a été reconditionné en benne de 30m³ pour une évacuation vers le centre agréé ISDND de VEOLIA à Cadaujac..

2. Mise en sécurité par BDS (marché)

L'escalier qui donnait accès à l'étage du bâtiment 7 a été sectionné au chalumeau à hauteur d'homme afin d'en empêcher l'accès. De la rubalise a été mise en place afin d'attirer l'attention sur le risque auquel s'exposerait un individu tentant de monter à l'étage.



BATIMENT 8



1. Gestion des déchets (marché)

1. *Diagnostic GEI (marché)*



8-1. Présence de déchets dangereux et DTQD tels que des bidons et fûts d'huile usagée et des fûts vides (environ 500 kg). Egalement, des bidons de lessive de soude (environ 100 kg) ayant contenu du 1,1,1-trichloroéthane.

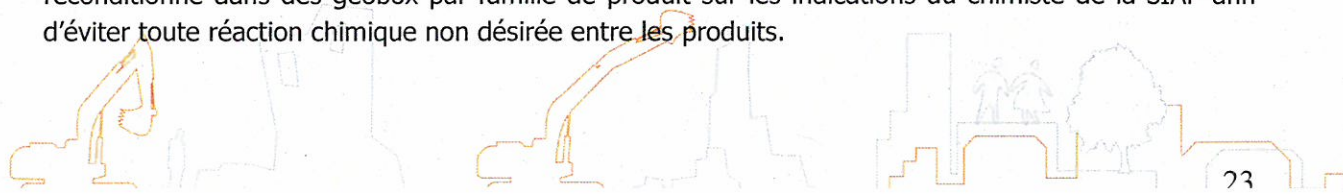
Un résidu noir épais collant est présent sur la dalle en béton du bâtiment.

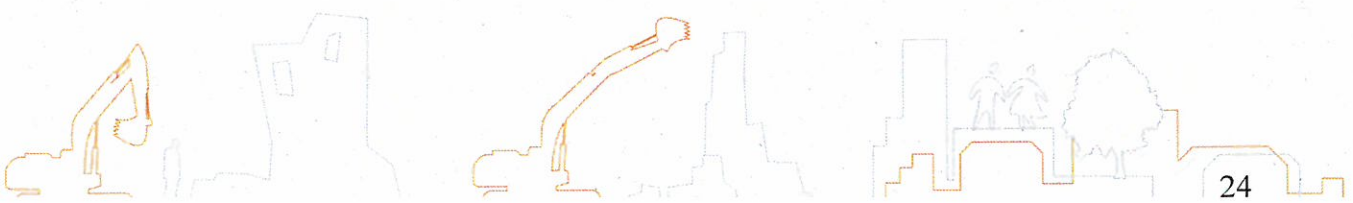
8-2. On trouve aussi divers déchets banals non dangereux en vrac comme du papier, du bois, etc. (environ 200 kg). Les déchets au sol sont considérés comme souillés.

8-3. Pour finir, une solution de nitrate de magnésie sous forme de bidons de 20 L (environ 60 kg) est présente dans le bâtiment. Ces déchets dangereux sont purs, solides et répertorié comme comburant.

2. *Prise en charge des déchets dangereux par SODI (marché)*

L'ensemble des déchets dangereux de type solution, bidons ou poudre, etc. a été reconditionné dans des géobox par famille de produit sur les indications du chimiste de la SIAP afin d'éviter toute réaction chimique non désirée entre les produits.



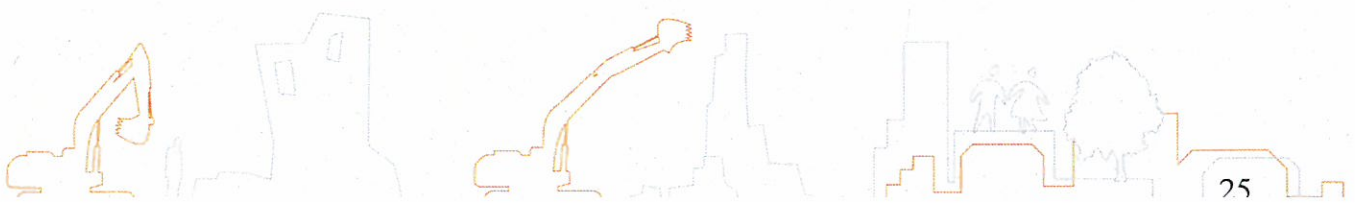


3. Prise en charge des DIB par BDS (marché)

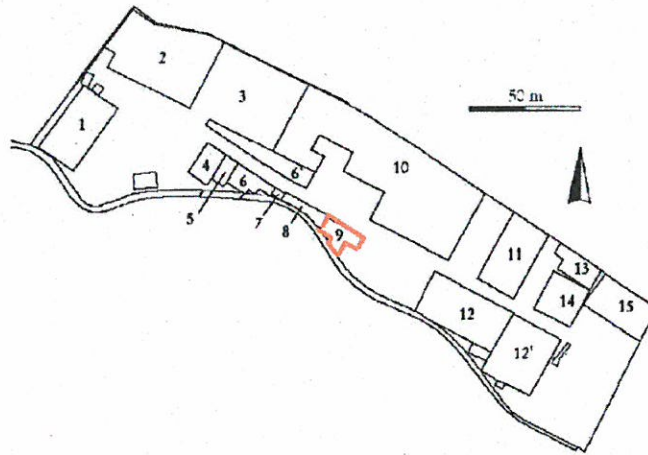
Les déchets restants, de type plâtre ou encore gravats, ont été pris en charge par l'entreprise BDS pour une évacuation en ISDND.

2. Balayage final (marché)

Les balayeuses mécaniques ne pouvant pas entrer des les bâtiments de cette taille, un balayage manuel a été réalisé. Les opérateurs étaient équipés de combinaisons, de masques, de gants, bottes, et outils nécessaires à cette intervention.



BATIMENT 9



1. Gestion des déchets (marché)

1. *Diagnostic GEI (marché)*

9.1 – Présence de déchets divers, essentiellement de construction, en vrac. De plus, les résidus de nettoyage au sol sont considérés comme souillés.

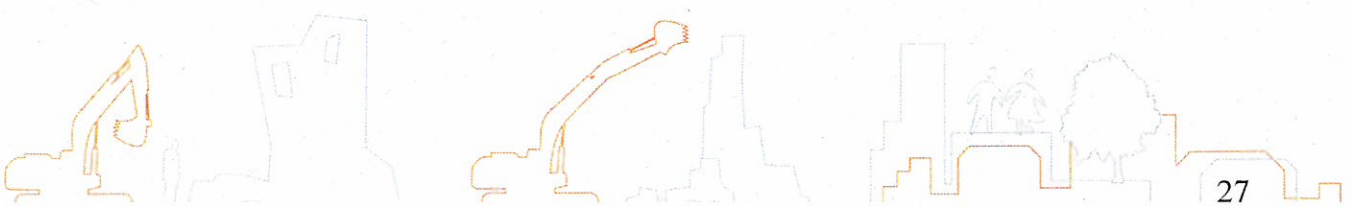
9.2 – Les rétentions avec effluent aqueux et/ou résidus solides, présentes à l'extérieur du bâtiment 9 contiennent environ deux tonnes de déchets dangereux.

2. *Prise en charge des déchets dangereux par SODI (marché)*

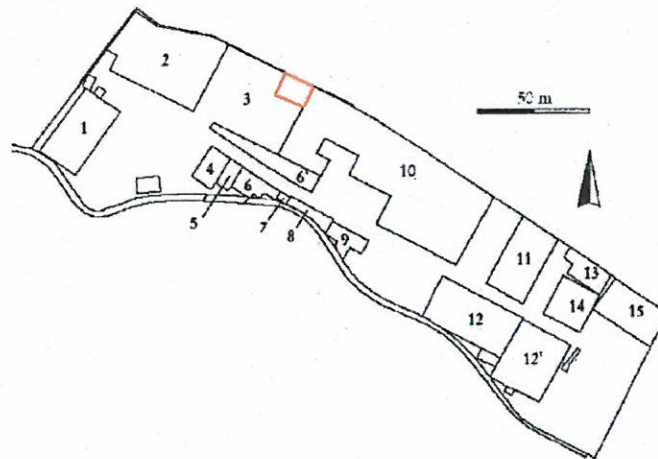
Les déchets souillés au sol ont été reconditionnés en benne avec les emballages souillés. Les sols ont ensuite été balayés pour retirer tous les résidus souillés.

Les rétentions ont été pompées pour un retraitement à la SIAP.





BATIMENT 10A



1. Gestion des déchets (marché)

1. Diagnostic GEI (marché)

10A.1 – En vrac dans un seau et un bac, ainsi que rependue au sol, de la pâte hydrocarbonée de type Coltard pour environ 40 Kg. Présence d'aérosols disséminés et divers déchets souillés. Dalle béton souillée par de la boue de pâte hydrocarbonée.

10A.2 – Mur en place composé de briques creuses polluées en métaux lourds.

2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI et BDS

Les opérateurs ont reconditionné la pâte hydrocarbonée et les aérosols en géobox pour une prise en charge par la SIAP.

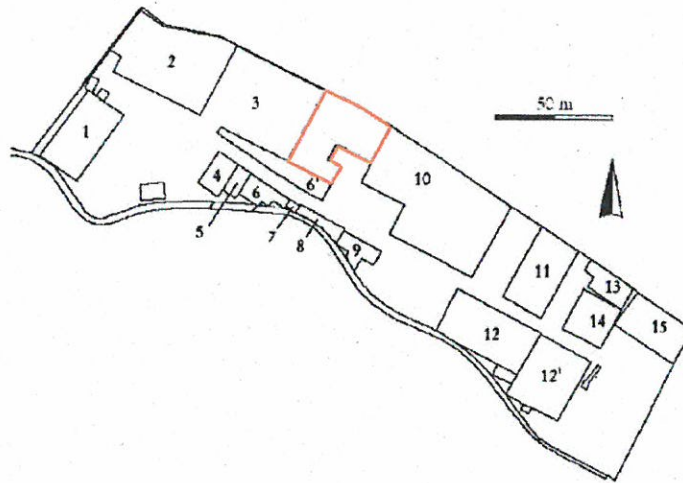
3. Remise en état du bâtiment par BDS

Pendant la démolition des fours du bâtiment 10B, le poteau d'une extrémité du bâtiment a dû être retiré. L'entreprise BDS a donc remplacé ce poteau bois pour s'assurer que la descente de charge ne soit pas modifiée par leur intervention.

2. Balayage final (marché)

Les entreprises BDS et VEOLIA ont nettoyé le sol à l'aide de lances haute pression et du balayage mécanique afin d'enlever toutes les poussières pulvérulantes.

BATIMENT 10B



1. Gestion des déchets (marché)

1. *Diagnostic GEI (marché)*

10B.1 – A l'intérieur du transformateur, de l'huile en vrac pour environ 50 Kg mais sans PCB.

10B.2 – Murs en place composés de briques pleines polluées en métaux lourds.

10B.3 – Les murs en briques supportent une dalle en béton armée considérée comme déchet non dangereux.

10B.4 – Ancienne cuve de soude de 27m³ à démanteler avec un fond de produit cristallisé non quantifié correspondant à des concrétions solides de sulfate de cuivre.

10B.5 – Cuve PEHD de 0,5m³ de produit cristallisé composé en grande partie de sodium, de cuivre et présence de DTQD.

10B.6 – Bidon bleu PEHD rempli d'un liquide alcalin caustique, soit environ 62 Kg.

10B.7 – Anciens transi cuves vides (140 Kg) et une palette de papiers souillés par le cuivre (900 Kg).

10B.8 – Murs en parpaings pollués en métaux lourds.

10B.9 – Bidons avec emballages et laine de verre souillée pour environ 300 Kg, déchets en mélange. Aspect visuel de souillures par des hydrocarbures à l'intérieur du fût bleu.

10B.10 – Rétentions avec effluents aqueux (90 tonnes) et/ou résidus solides (2 tonnes). Présence de parties de bâtiments effondrés dans les rétentions.

10B.11 – Bâtiments effondrés au sol, en partie dans les rétentions. Les DIB sont souillés au contact des résidus cuivrés.

10B.12 – Plaques de PVC ondulées.

10B.13 – Tas de DIB non valorisable.

2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI

L'huile du transformateur, la cuve PEHD, les bidons, les transicuves et les déchets souillés ont été pris en charge par les opérateurs de SODI pour une évacuation vers la SIAP.

Ils ont également ramassé les concrétions solides de sulfate de cuivre présentes sous la cuve.

Les rétentions dont le contenu était pollué ont été pompées par un camion de SODI pour une évacuation/élimination à la SIAP.

3. Prise en charge des déchets par BDS

Les plaques de PVC et les tas de DIB non valorisables ont été mis en benne pour une évacuation en ISDND.

Les briques des fours ont été évacuées chez SOLITOP en ISDD et les bétons pollués en ISDND chez VEOLIA à Lapouyade.

2. Démolition à la pelle mécanique (marché)

1. Démolition des structures par BDS

Avant la prise en charge des déchets, l'entreprise BDS a déconstruit la structure bois, la charpente et la couverture du bâtiment.



2. Démolition des fours par BDS

Pour la gestion des briques des fours, la pelle a assuré le chargement de camions quotidiennement pour une prise en charge par SOLITOP au fur et à mesure du chantier.

Les dalles les surmontant ont été évacuées vers deux filières : le plus pollué vers l'ISDND de Lapouyade et les autres chez MVA à Bassens.

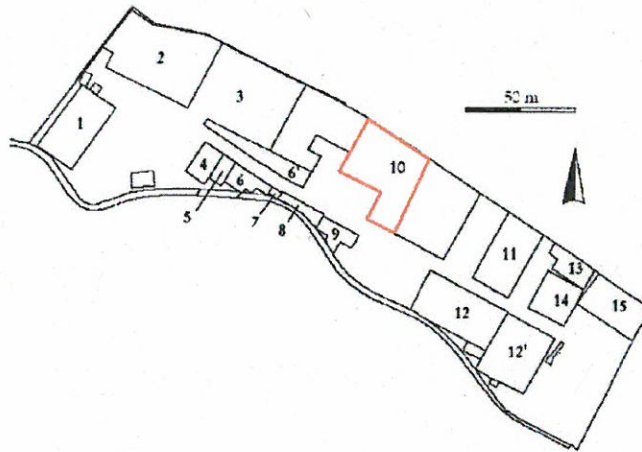
3. Prise en charge de la cuve aérienne et des rétentions par BDS

Dans un premier temps, l'entreprise BDS a ouvert la cuve avec la mâchoire acier de la pelle mécanique. Ainsi, les opérateurs de chez SODI ont pu rentrer dans la cuve pour la vider et la nettoyer. Pour finir, BDS a terminé la découpe du fond de la cuve qui a été évacuée chez GDE à Izon.

3. Balayage final (marché)

Afin d'enlever les poussières restantes, l'entreprise VEOLIA est passée avec la balayeuse pour nettoyer les surfaces bétonnées.

BATIMENT 10C



1. Gestion des déchets (marché)

1. *Diagnostic GEI (marché)*

10C.1 – Murs en place composés de briques pleines polluées en métaux lourds.

10C.2 – Ancienne tour aéroréfrigérante (démolie) en vrac au sol.

10C.3 – Rétentions avec effluents aqueux (2 tonnes) et/ou résidus solides (6 tonnes) à l'intérieur. Effondrement de parties du bâti dans les rétentions. Certains DIB souillés au contact des résidus cuivrés.

10C.4 – Emballages sacs plastifiés sur palette en vrac. Effondrement de parties du bâti. Déchets souillés au contact des résidus cuivrés.

2. *Prise en charge des déchets dangereux par SODI*

Tous les emballages souillés ont été mis en bennes et évacués par SODI pour être retraité par la SIAP avec ceux des autres bâtiments.

3. *Prise en charge des rétentions par SODI*

Les rétentions, dont le contenu était pollué, ont été pompées par le camion de SODI pour une évacuation à la SIAP.

4. *Prise en charge des DIB par BDS*

Le reste des déchets, considéré comme non souillé a été mis en benne pour une évacuation chez VEOLIA en ISDND.

Les rétentions, dont le contenu n'était pas pollué, ont été ouvertes à la pelle mécanique pour qu'elles se vident vers le milieu naturel.

2. Démolition à la pelle mécanique (marché)

1. Démolition des structures par BDS

C'est une nouvelle fois une démolition à la pelle mécanique qui a été retenue. Cette étape a eu lieu avant la gestion des déchets pour ne pas mettre en danger les équipes des différentes entreprises.

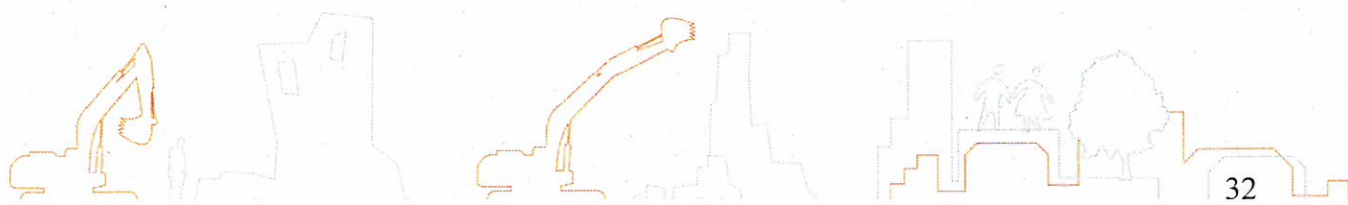
2. Démolition des fours par BDS

Des fours en briques, comme dans le bâtiment 10B, ont été démolis et évacués vers un ISDD en Vendée. Les bétons ont été triés et envoyés soit en ISDND à Lapouyade chez VEOLIA (bétons pollués) soit chez MVA (bétons non pollués) en vu d'être concassés.

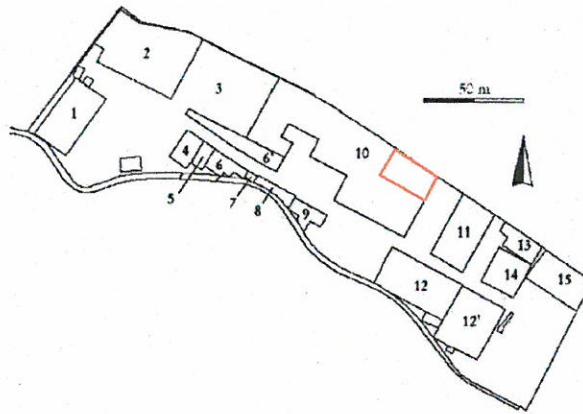
3. Prise en charge des rétentions par BDS et SODI

Les contenus pollués des rétentions ont été évacués par l'entreprise SODI tandis que ceux qui n'étaient pas pollués ont été pris en charge par BDS.

Les rétentions ont été ouvertes afin de prévenir leur remplissage par les eaux de pluie notamment.



BATIMENT 10D



1. Gestion des déchets (marché)

1. Diagnostic GEI (marché)

10D.1 – Murs en place composés de briques polluées en métaux lourds.

10D.2 – Bois de charpente.

2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI (marché)

Les déchets disséminés sur la dalle béton, le transicuve et les aérosols ont été reconditionnés et évacués par SODI vers la SIAP.

3. Prise en charge des DIB par BDS (marché)

Les déchets non souillés et DIB ont été mis en bennes par BDS et envoyés chez VEOLIA à Pompignac.

2. Démolition à la pelle mécanique (marché)

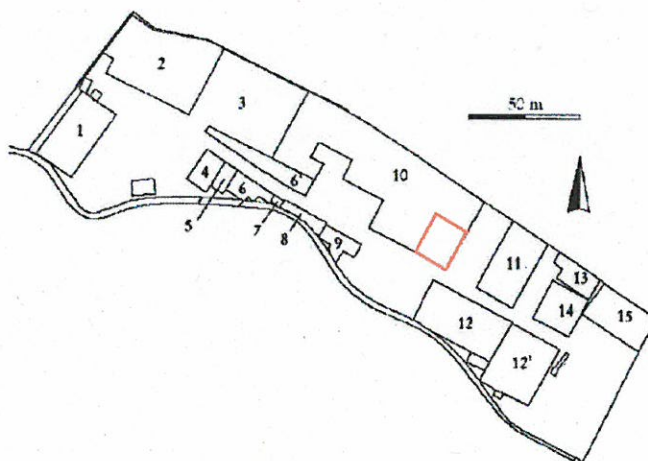
1. Démolition des structures par BDS

Les structures bois des trois voûtes ont été démolies à la pelle mécanique après enlèvement de l'amiante sur la dernière voûte (travaux supplémentaires).

2. Démolition des fours par BDS

Les fours briquetés ont, comme les autres, été démolis et évacués chez SOLITOP (ISDD). Les dalles non polluées ont été évacuées chez MVA et les dalles polluées en ISDND chez VEOLIA à Lapouyade.

BATIMENT 10E



1. Gestion des déchets (marché)

1. *Diagnostic GEI (marché)*

10E.1 – Filtres suspendus et laine de verre au sol pollués en métaux lourds.

10E.2 – Effluent dans rétention PEHD verte extérieure d'environ 1,2 tonnes.

10E.3 – Deux cuves de lessive de soude de 30m³ (vidangées dans le cadre de la liquidation judiciaire mais non nettoyées et/ou dégazées). Structure métallique et réservoirs à démanteler et évacuer après nettoyage et dégazage.

2. *Prise en charge des déchets dangereux par SODI (marché)*

SODI a évacué l'ensemble des déchets dangereux en bennes, comme les filtres suspendus ou la laine de verre au sol.

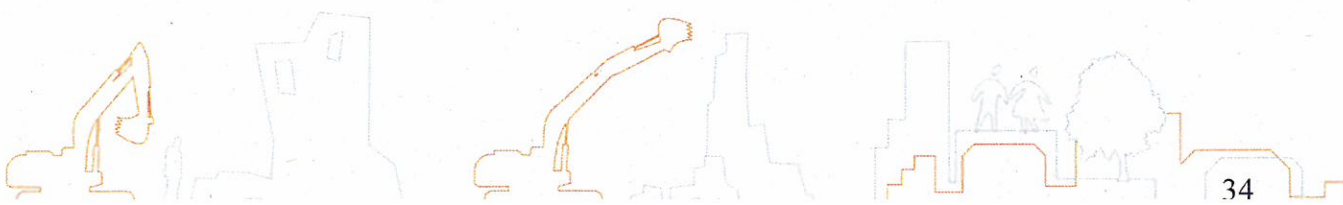
Pour les rétentions, leur contenu a été reconditionné en géobox pour partir à la SIAP.

3. *Prise en charge des DIB par BDS (marché)*

Les déchets de type ferraille, plastiques, palettes ou autre ont été mis en bennes par BDS pour être évacués chez VEOLIA à Pompignac en ISDND ou chez GDE à Izon voire chez SEOSSE à Bassens.

4. *Prise en charge des cuves aériennes (marché)*

Des camions de pompage ont été utilisés par l'entreprise SODI afin de nettoyer la tuyauterie et les cuves ainsi que de les vider de leur contenant. Ces camions une fois remplis, sont allés dépoter à la SIAP qui a retraité leur contenant.



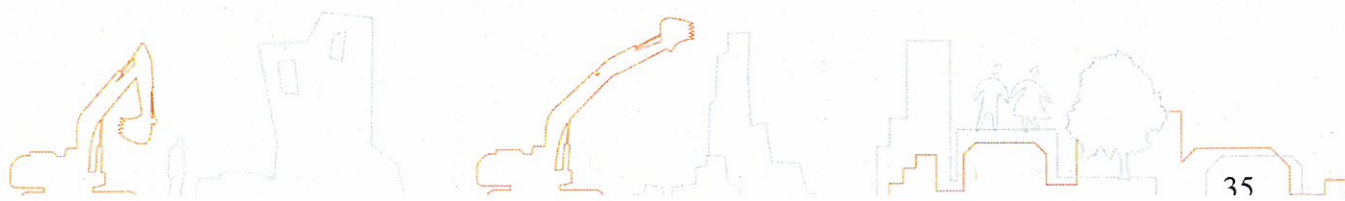


Ensuite, l'entreprise BDS est intervenue à la pelle mécanique pour découper les cuves et les reconditionner en benne pour une évacuation chez le ferrailleur GDE à Izon (filère de rachat).

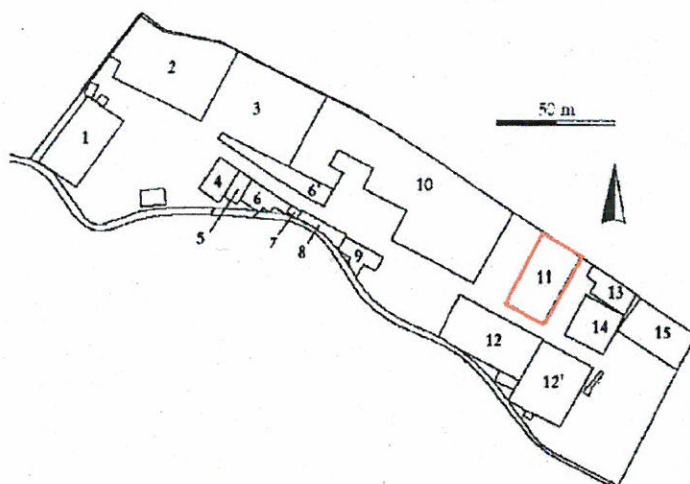


2. Démolition (hors marché)

Le bâtiment 10 E n'étant pas stable, la maîtrise d'ouvrage a décidé de le faire démolir. La structure métallique a donc été déconstruite à la pelle mécanique comme les structures bois puis évacuée chez GDE à Izon.

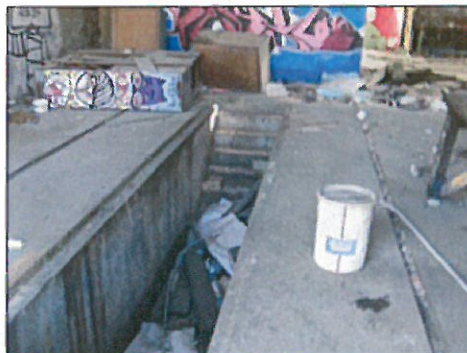


BATIMENT 11



1. Gestion des déchets (marché)

1. *Diagnostic GEI (marché)*



11.1 – Grand nombre de bidons et de fûts d'huile usagée (environ 350 Kg) ainsi que des déchets toxiques en quantité dispersée (20 Kg). Les contenants sont disséminés dans le bâtiment et à l'extérieur. Prévoir le comblement de la fosse mécanique.

11.2 – Déchets solides de pesticide toxiques et de fongicide bactéricide ainsi que d'hydroxyde de cuivre. Présence également de deux sacs de 20 Kg non étiquetés contenant un produit sous forme de poudre grise non identifiée et un sac de sulfate de cuivre en cristaux bleus éventrés.

11.3 – Bidons blancs de bouillie bordelaise (liquide concentré vert, environ 40 Kg). Présence d'un liquide jaune dans des bidons noirs de 25 L non identifié.

11.4 – Liquide noir épais (odeur âcre et piquante) stockée en transicuve.

11.5 – Poudre d'acide sulfamique 99,8% en sac mais aussi présence de DTQD tels que des pots de peinture, des flacons d'acide chlorhydrique et de la protection anti rouille.

11.6 – Nombreux déchets au sol (cartons, palettes, rouleaux d'étiquettes autocollantes, papiers, emballages divers, absorbants, etc.) en vrac, représentant environ 600 Kg.

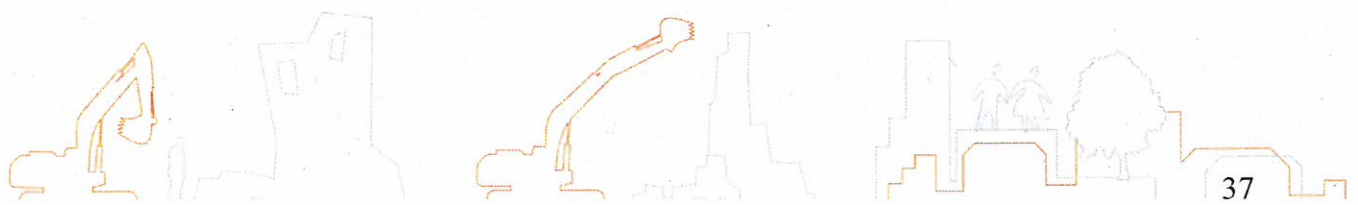
2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI (marché)

Tous les déchets ont été triés et reconditionnés après l'intervention du chimiste de SIAP pour l'identification. Les produits purs, bidons, fûts, et poudre ont été reconditionnés en géobox et les déchets souillés ont été mis en bennes.

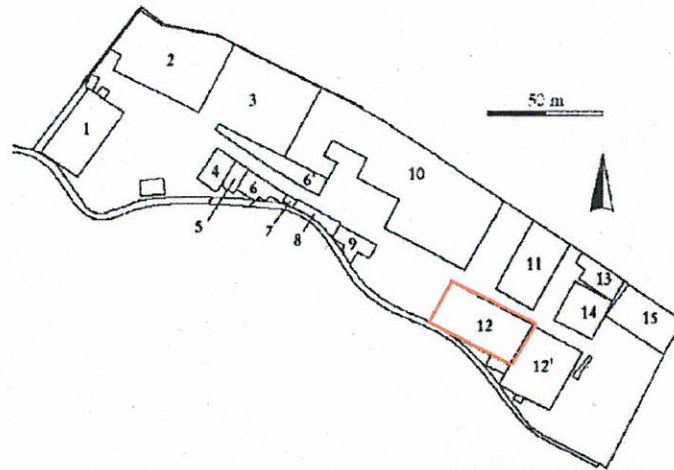


2. Balayage final (marché)

Les balayeuses de VEOLIA Propreté sont venues nettoyer les sols des poussières restantes et sont allées dépoter à la SIAP à Bassens.



BATIMENT 12



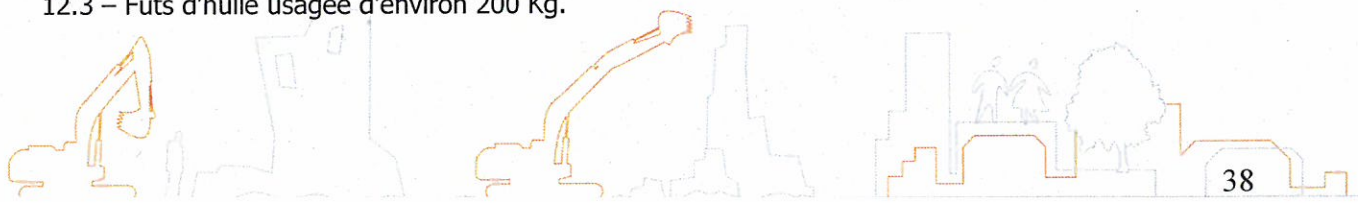
1. Gestion des déchets (marché)

1. *Diagnostic GINGER ENVIRONNEMENT (marché)*

12.1 – Divers déchets et emballages en vrac au sol ou stockés sur palettes sous film plastique (considérés comme non contaminés et donc recyclables).

12.2 – Bidons de liquide bleu épais et visqueux d'hydroxyde de cuivre (200 L) et de fongicide (10 L) pour environ 500 Kg.

12.3 – Fûts d'huile usagée d'environ 200 Kg.



12.4 – Nombreux déchets empilés et au sol (papiers, cartons, palettes, emballages divers, etc) en vrac au sol pour environ 500 Kg.

12.5 – Bois de bardage extérieur estimé à 10,06 tonnes.

12.6 – Bois de charpente estimé à 37,5 tonnes.

2. Démolition à la pelle mécanique (marché)

Au début du chantier, le bâtiment était déjà partiellement effondré dans sa partie centrale, c'est pourquoi il s'agit du premier bâtiment démoli. L'ensemble de la structure a été déconstruite à la pelle mécanique comme sur la photographie ci-après.



La pelle a ensuite réalisé le tri des déchets afin de les envoyer vers la filière destinataire adaptée. Les déchets inertes banals de type bois représentaient 5 bennes soit 36,16 tonnes que SEOSSE a accepté pour une incinération.

Les DIB de type toiture goudron, contenant en plastique ou sacs doublés en plastique ont été dirigés vers VEOLIA propreté à Pompignac pour deux bennes de 30m³ soit 17,22 tonnes.

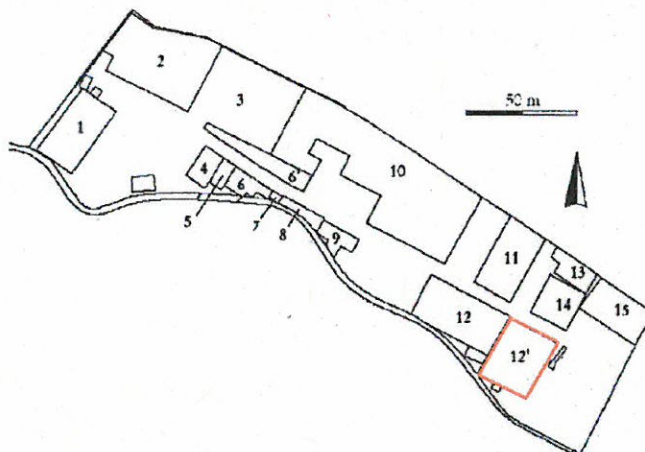
La benne de ferraille a été évacuée vers GDE à Izon pour 5,22 tonnes de matière.



3. Balayage final (marché)

Les balayeuses de VEOLIA Propreté sont venues nettoyer les sols des poussières restantes et sont allées dépoter à la SIAP à Bassens.

BATIMENT 12'



1. Gestion des déchets (marché)

1. Diagnostic GEI (marché)



12'.
1 –
Div
ers
déc

hets et emballages papiers, carton, bois, etc. souillés (environ 8 tonnes). Emballages papier et plastifiés souillés ou non. Le tout en vrac au sol ou stocké sur des palettes. De plus, l'ensemble du bâtiment est souillé par du sulfate de cuivre. Les emballages sous film plastique sont considérés comme non contaminés et donc recyclables (environ 25 tonnes).



12'.2 – Présence de trois sacs de fongicide en poudre correspondant à environ 60 Kg.

12'.3 – Nombreux sacs et fûts cartonnés de fongicide en poudre (environ 200 Kg).

12'.4 – Sacs de silice précipitée amorphe correspondant à environ 150 Kg de déchets.

12'.5 – Dispersant dans des sacs, soit environ 500 Kg.

12'.6 – Colorant (pigment vert) en sacs éventré d'environ 20 Kg et déchets au sol contaminés en cuivre.

2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI (marché)

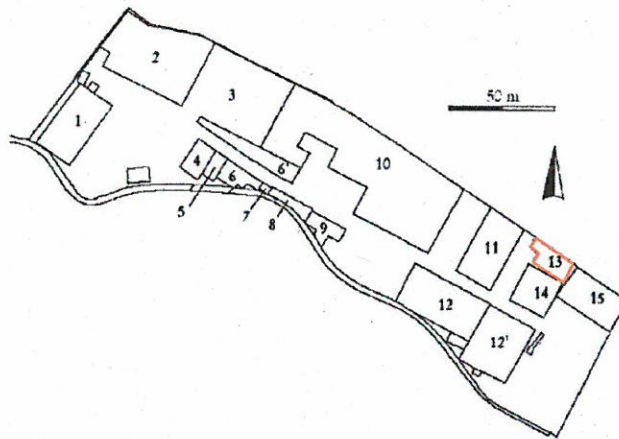
L'ensemble des emballages souillés ont été mis en bennes et les déchets de type sacs de fongicide, fûts, et autres produits purs ont été mis en géo box pour une prise en charge par la SIAP.

3. Aspiration des structures par SODI (marché)

A l'aide d'un camion citerne (voir la photo) et d'une nacelle, les opérateurs de SODI ont aspiré l'ensemble des sols et structures du bâtiment. Ce travail avait pour but d'enlever la majeure partie des poussières de cuivre qui s'étaient déposées dans le bâtiment.



BATIMENT 13



1. Gestion des déchets (marché)

1. Diagnostic GEI (marché)

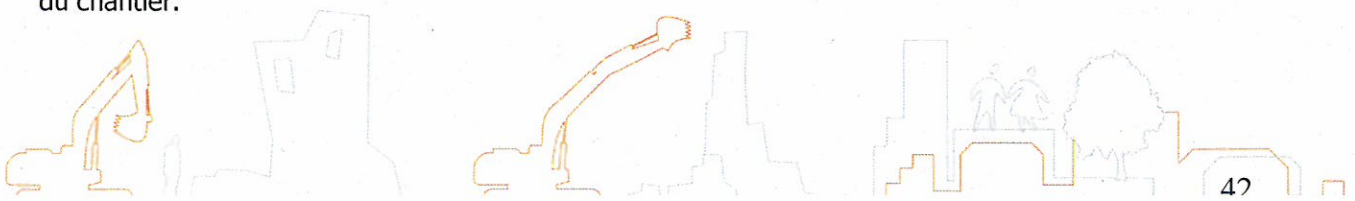
13.1 – Ancien transicuve ayant probablement contenu du sulfate de cuivre (environ 70 Kg).

13.2 – Fûts d'hydrocarbures.

13.3 – Bois de charpente effondré pour environ 3,75 tonnes.

2. Tri à la pelle mécanique (marché)

Pour accéder au bâtiment 13, la pelle a renversé le muret de la rétention (les gravats ont servi à reboucher la fosse mécanique du bâtiment 11) pour monter sur la dalle béton et ainsi retirer tout le bois et les DIB qui étaient mélangés, suite à l'effondrement du bâtiment qui a eu lieu avant le début du chantier.



3. Retrait des déchets amiante (marché)

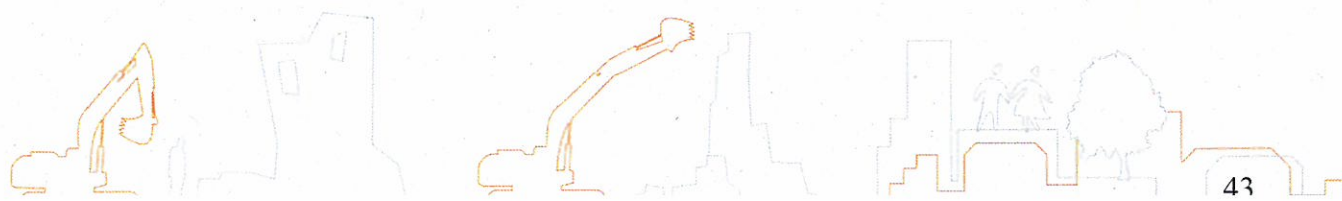
Après le tri à la pelle des déchets industriels banals, les opérateurs amiante ont enlevé les débris au sol afin de les reconditionner dans des bigbags pour une évacuation en ISDI à Jugazan.

4. Intervention SODI (marché)

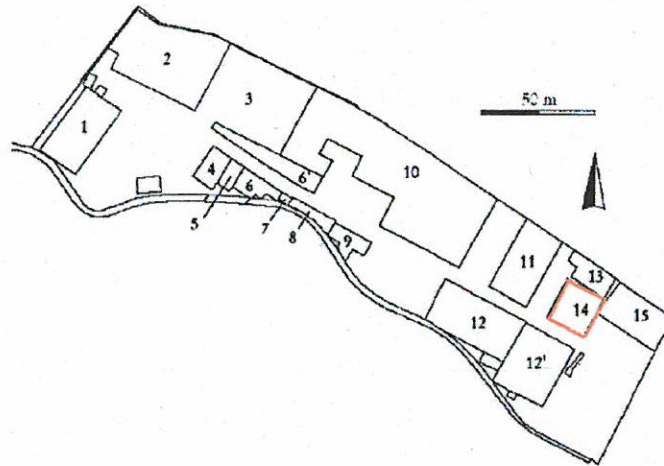
Les déchets dangereux : fûts d'hydrocarbures et transi cuves, ont été évacués vers la SIAP.

2. Mise en sécurité de l'ouverture vers B15

Suite à la démolition du bâtiment 13, une ouverture vers le bâtiment 15 a été découverte. C'est pourquoi l'entreprise BDS a réalisé un bardage soudé à l'huissierie métallique pour éviter l'intrusion de visiteurs dans le bâtiment 15 qui n'est pas traité dans le cadre de ce marché.

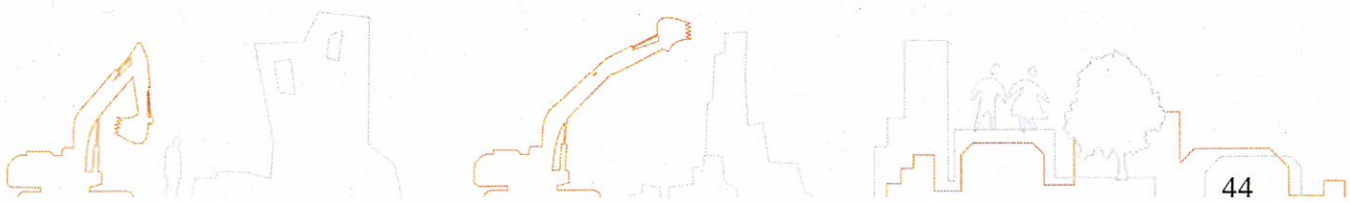


BATIMENT 14



1. Gestion des déchets

1. Diagnostic GEI (marché)



14.1 – Grande quantité de sacs sur palettes contenant des fongicides en poudre (environ 4 tonnes) ainsi que du sulfate de fer fluidisé (environ une tonne).

14.2 – De même, sacs sur palette de fongicide en poudre et de sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (environ 400 Kg).

14.3 – Divers déchets banals (papier, bois, plastiques, big-bags, cartons) en vrac représentant 20 tonnes de déchets et 4 à 5 tonnes de carton recyclable. Les palettes de carton filmées sont à priori recyclables et les déchets de type gobelets plastiques, cartons non protégés, emballages big-bags, transcuve vide sont considérés comme souillés.

2. Prise en charge des déchets dangereux par SODI

L'ensemble des emballages souillés a été séparé par l'entreprise BDS des déchets industriels banal. SODI a mis en bennes les déchets souillés pour les envoyer à la SIAP.



3. Intervention de BDS (marché)

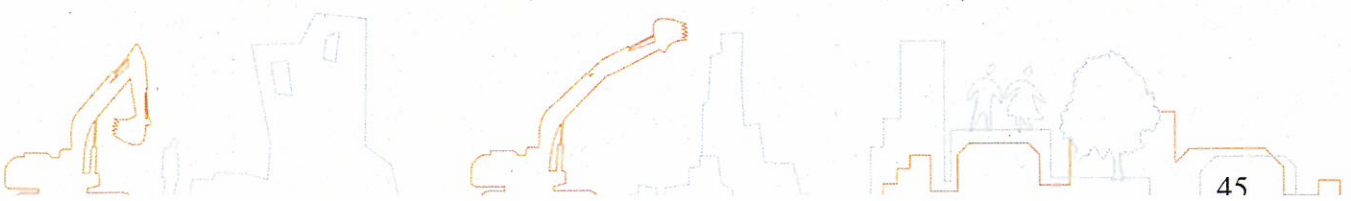
Après le passage de SODI, l'entreprise BDS a mis en bennes les DIB pour qu'ils soient retraités chez VEOLIA à Pompignac et a extrait des cartons et sacs avec intérieur plastique pour une revalorisation matière chez VEOLIA à Bègles.

2. Balayage final (marché)

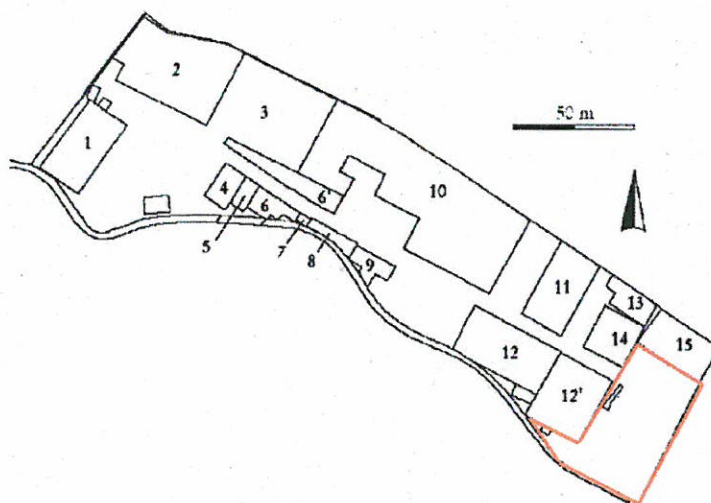
Sur ce bâtiment, deux pans de mur présentaient du bardage en plaque de fibrociment en mauvais état (casse, mal attaché). Un désamiantage a donc été nécessaire pour mettre en sécurité la façade de ce bâtiment.

3. Balayage final (marché)

Les balayeuses de VEOLIA Propreté sont venues nettoyer les sols des poussières restantes et sont allées dépoter à la SIAP à Bassens.



COUR 15



1. Gestion des déchets

1. Diagnostic GINGER ENVIRONNEMENT

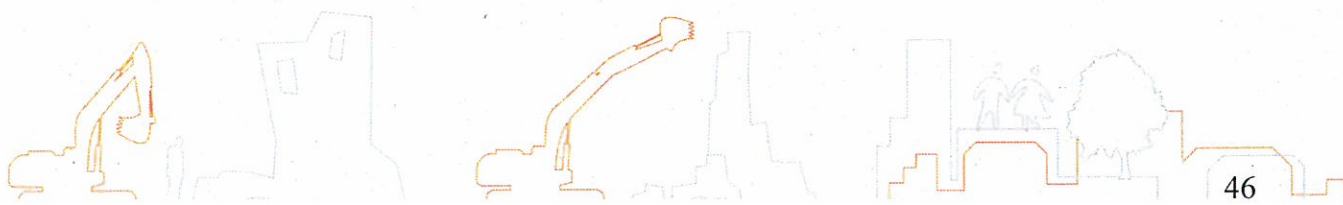
- 15.1 – Divers déchets banals, palettes, plastiques, etc. en vrac pour environ 800 Kg.
- 15.2 – Ciment réfractaire induré/briques réfractaires en vrac au sol ou sur palettes.
- 15.3 – Sable blanc en vrac au sol.
- 15.4 – Terres et scories d'incinération d'environ 100 tonnes.
- 15.5 – Débris de fibrociments amiantés en vrac dans 4 bigbags soit environ 4 tonnes.

2. Gestion des déchets par SODI et BDS

Les débris de fibrociments ont été reconditionnés par l'entreprise MANNAMIANTE puis évacués vers Jugazan en ISDI.

Le ciment réfractaire, les briques, le sable et les terres souillées ont été chargés en bennes pour être pris en charge par SOLITOP en ISDD.

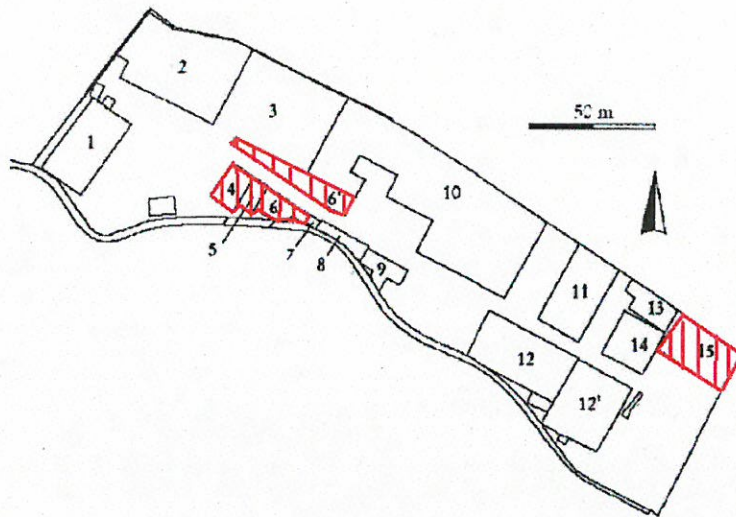
Les déchets dangereux ont été reconditionnés par SODI pour être envoyés à la SIAP.



BILAN

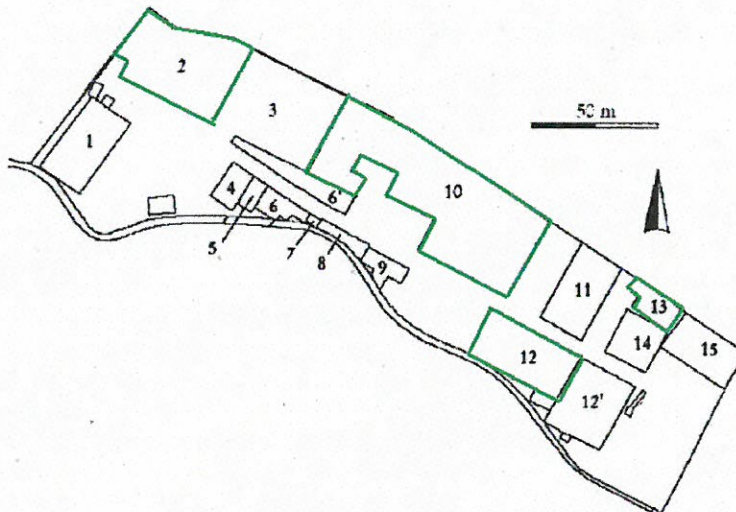
1. Plans des zones de tri et collecte des déchets

Sur le plan ci-après, les zones en rouges sont les bâtiments qui n'ont pas été sujet au tri et à la collecte des déchets. Le reste du site a quant à lui été traité, jusqu'au dallage (le sol ne faisant pas partie du marché de mise en sécurité du site).



2. Plan des zones démolie

Sur ce plan, les zones démolies sont représentées en couleur verte. Les autres bâtiments n'ont pas été pris en charge conformément au marché. Nous ne sommes pas en capacité de donner les quantités restantes de déchets inertes sur le site compte tenu du manque d'information sur les dallages, et fondations.



3. Plan général en fin de chantier

A la fin des travaux demandés par le marché et ceux réalisés en travaux supplémentaires à la demande du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre, les bâtiments restants sont représentés sur le plan ci-après. Ils n'ont pas fait l'objet d'un diagnostic structure, nous ne pouvons donc pas nous avancer sur leur stabilité qui ne semble pas assurée.

